

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
RESTREINTE

A

A/AC.25/SR.275
28 novembre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

Tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le mercredi 28 novembre 1951, à 11 heures

SOMMAIRE :

1. Réunion avec l'Office de secours et de travaux.
2. Adoption du rapport de la Commission au
Secrétaire général des Nations Unies

PRESENTS

<u>Président</u>	:	M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres</u>	:	M. MARCHAL	France
		M. ARAS	Turquie
<u>Suppléants</u>	:	M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique
		M. de NICOLAY	France
		M. TEPEDELEN	Turquie
<u>Secrétariat</u>	:	M. de AZCARATE	Secrétaire principal

1. REUNION AVEC L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX

Le SECRETAIRE PRINCIPAL informe la Commission qu'il s'est entretenu avec la Directeur de l'Office de secours et de travaux au sujet d'une réunion éventuelle de la Commission et de l'Office. M. Blandford lui a indiqué que l'Office avait terminé son rapport et était tout disposé à rencontrer la Commission pour un échange de vues.

Le PRESIDENT observe qu'au cours d'un éventuel échange de vues avec l'Office de secours et de travaux, il conviendrait de soulever la question de la compensation. A son avis, c'est désormais sur l'initiative du Gouvernement d'Israël que des négociations en vue du règlement de la compensation devraient être ouvertes, et il convient simplement de prévoir à quel organisme on renverrait Israël au cas où celui-ci manifesterait le désir de régler la question.

Le Président relate ensuite la conversation qu'il a eue avec le Général Riley d'où il a retiré l'impression qu'au cas où les Parties au différend palestinien se montreraient disposées à entamer des négociations en vue de modifier les conventions d'armistice, le mandat actuel du Chef d'Etat-major de l'organisme de surveillance de la Trêve permettrait que ces négociations aient lieu sous ses auspices. De toute façon, il n'apparaît pas nécessaire d'organiser une réunion officielle de la Commission et du Général Riley.

2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT soumet à la Commission le texte définitif du projet de rapport destiné au Secrétaire général des Nations Unies.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL signale qu'à la suite de la décision prise par la Commission au cours de la dernière séance, le Secrétariat a joint en annexes au rapport 1) le résumé de l'étude de l'expert en matière de questions foncières concernant l'évaluation des biens mobiliers et immobiliers arabes abandonnés en Israël; 2) la lettre adressée par la Commission aux Parties, le 6 octobre 1951, accompagnée du texte de la déclaration des Etats arabes et du texte du projet de pacte de non agression proposé par la délégation d'Israël et enfin 3) la lettre

de la Commission informant les délégations de la clôture de la conférence, accompagnées des comptes rendus des réunions de la Commission avec la délégation d'Israël et avec les délégations des Etats arabes.

Tour à tour, M. MARCHAL (France) et M. ARAS (Turquie) proposent de légères modifications de rédaction qui sont approuvées sans discussion.

Le projet de rapport de la Commission au Secrétaire général des Nations Unies est adopté.

La séance est levée à 12 h. 10
